

Annexe A – Informations complémentaires

- Collecte
 - Nous pouvons recueillir des images des élèves uniquement dans le cadre de la mission du CSSDGS et celle de l'école.
 - Les photos, vidéos ou enregistrements audio seront recueillis au moyen d'appareils de captation appartenant au centre de services scolaire ou autorisés par celui-ci.
- Communication
 - Dans certains cas, notamment pour les services infonuagiques, il est possible que les renseignements visés par le présent consentement soient communiqués à l'extérieur du Québec. Si une telle situation devait se produire, cette communication se ferait dans le respect des mesures de protection requises.
- Sécurité
 - La collecte, l'utilisation, la communication, la conservation et la destruction de renseignements personnels doivent se faire dans le respect des mesures de sécurité mises en place.
 - Malgré la prise de précautions, des tiers pourraient utiliser les photos, vidéos ou enregistrements audio à des fins non autorisées (ex. : prise de capture d'écran et partage sur des plateformes externes).
- Caractère obligatoire
 - Dans certains cas, la collecte, l'utilisation et la communication d'images peut être obligatoires :
 - Photo annuelle individuelle
 - Une photo individuelle de l'élève est prise chaque année, laquelle est utilisée à des fins administratives (carte étudiante, transport scolaire, logiciels internes, etc.). En cas de refus ou de non-disponibilité de l'élève lors de cette prise de photo par l'école, une photo de l'élève pourrait être demandée.
 - Documentation du cheminement scolaire et évaluation
 - Il arrive que le personnel enseignant recueille des photos, des vidéos ou des enregistrements audio d'élèves dans le cadre d'activités pédagogiques afin de procéder à l'évaluation de l'élève ou de documenter son cheminement scolaire.
- Âge
 - Si l'élève a moins de 14 ans, seul le titulaire de l'autorité parentale ou le tuteur peut consentir.
 - Si l'élève a 14 ans et plus, le titulaire de l'autorité parentale, le tuteur ou l'enfant lui-même peut consentir.
- Exemples d'utilisation des photos, vidéos ou enregistrements audio
 - Une photo de classe est prise annuellement. Celle-ci est transmise aux élèves de la classe de même qu'au personnel concerné qui œuvre auprès de l'élève et peut être affichée dans l'école, pour des fins de développement du sentiment d'appartenance.
 - Il arrive que l'école et le CSSDGS, notamment le personnel enseignant, recueillent des photos, des vidéos ou des enregistrements audio d'élèves dans le cadre d'activités pédagogiques. Ceux-ci sont utilisés pour les fins suivantes :
 - favoriser et améliorer l'offre de services éducatifs;
 - alimenter un sentiment d'appartenance;
 - stimuler l'intérêt des élèves aux apprentissages.
 - Il arrive que l'école et le centre de services scolaire recueillent des photos, des vidéos ou des enregistrements audio d'élève dans le cadre d'activités de reconnaissance des élèves (exploit académique ou sportif, implication communautaire ou scolaire, etc.). Celles-ci sont utilisées pour les fins suivantes :
 - valoriser les réussites;
 - contribuer au développement intégral de la personnalité;
 - développer le sentiment d'appartenance.
- Conséquence d'un refus
 - En cas de refus, il n'y aura pas de collecte de photos, vidéos ou d'enregistrements audio de l'élève, mais il pourra tout de même participer aux activités, sorties et projets.